

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 3 avril 2025, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, MM. VALENTIN Michel, MONTAGNE Alphonse, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusée : Mme Brigitte NICOLAS

Était absent non excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. JOURDE Frédéric

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération affectation du résultat
- Délibération taux impôts
- Délibération budget 2025
- Délibération conseil communautaire
- Informations diverses

1 - PV conseil du 18 mars 2025

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. PV approuvé avec ajouts de remarques.

2 – Délibération Affectation du résultat 2024

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	RESULTAT 2024	RESULTAT 2024
INVESTISSEMENT	-135 945.29	70 148.75	-65 796.54
FONCTIONNEMENT	18 376.65	79 028.00	97 404.65

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	97 404.65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 404.65 €
Excédent de fonctionnement (ligne 1068 investissement)	45 000.00 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Délibération taux impôts

Madame le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de voter des taux d'imposition pour l'année 2025 suite au contrôle par la Direction Départementale des Finances Locales Publiques de la Haute-Loire. Il faut voter les taux de taxe foncière bâti, non-bâti et taxe d'habitation. Il est donc proposé :

Taxe foncière (bâti) :	38.73 %
Taxe foncière (non bâti) :	52.70 %
Taxe d'habitation :	11.36 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition proposés pour l'année 2025.
Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 0

4- Délibération Budget 2025

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Fonctionnement :	264 850.65 €
Investissement :	226 524.00 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif pour 2025.
Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5- Délibération conseil communautaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu des élections municipales en 2026, il faut délibérer pour le nombre de siège au conseil communautaire. Au vu de sa population, la commune a 1 siège au conseil communautaire.

Le conseil municipal est favorable à cette attribution.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

6- Informations diverses

- Mme le Maire informe le conseil que le chemin de César a été très abîmé lors de débardage. Un courrier commun avec la mairie de Chomelix a été adressé au donneur d'ordre pour une remise en état.
- Un flyer sur la gestion des incivilités est distribué aux conseillers
- Concernant le frelon asiatique, Mme le Maire a eu une réunion d'information pour lutter contre les frelons. Le conseil est favorable à la pose de pièges vers le plan d'eau.
- Les tables et bancs situés vers le plan d'eau doivent être poncés et protégé par un saturateur.
- Les marches vers le parking du cimetière sont faites et une barrière a été posée. Un lampadaire solaire va être installé.
- Gîte : la pose des fenêtres se fera courant mai.
- M. MATHIEU Guillaume informe qu'il ne souhaite plus être référent forestier. Un nouveau référent sera choisi au prochain conseil.

La séance est levée à 21 heures 15.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

